BULLETIN DE PONTIAC

Municipalité de | Municipality of Pontiac

BULLETIN MUNICIPAL | **DÉCEMBRE 2021**

Message du maire

PAGE 1

Mise à jour de la situation pandémique et services municipaux

PAGE 3

Les séances du conseil en 2022

PAGE 4

Élections 2021 - résultats des élections du 7 novembre 2021

PAGE 2

MESSAGE DU MAIRE

Roger Larose

Maire de la Municipalité de Pontiac
maire@municipalitepontiac.ca

Bonjour,

Je tiens d'abord à remercier très chaleureusement les citoyennes et les citoyens de la Municipalité pour la confiance dont ils m'ont témoigné le 7 novembre dernier.

C'est avec honneur que vous m'avez confié un second mandat à titre de maire mon premier étant de 2013 à 2017.

Les défis à venir sont nombreux et c'est avec fierté que j'entends débuter les prochaines semaines de travail en collaboration avec les nouveaux membres du conseil, l'administration et tout le personnel municipal.

Pour moi, il est inutile de penser au développement de notre ville sans l'implication citoyenne et corporative. C'est pourquoi je compte prioriser le service à la clientèle, l'émission des permis sans oublier la qualité de nos infrastructures routières.

Construisons notre Municipalité et faisons ensemble des choix durables pour celles et ceux qui demain prendront la relève.

Merci de votre confiance.

Le maire,

Roger Larose

Tous nos meilleurs voeux de bonheur et de santé en cette saison des fêtes !

Les membres du conseil municipal et les employé(e)s de la Municipalité de Pontiac

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DU 7 NOVEMBRE 2021

Votre conseil municipal

Maire	M. Roger Larose	maire@municipalitepontiac.ca
Conseillère - district 1	Mme Diane Lacasse	District1@municipalitepontiac.ca
Conseillère - district 2	Mme Caryl McCann	District2@municipalitepontiac.ca
Conseiller - district 3	M. Garry Dagenais	District3@municipalitepontiac.ca
Conseiller - district 4	M. Serge Laforest	District4@municipalitepontiac.ca
Conseillère - district 5	Mme Chantal Allen	District5@municipalitepontiac.ca
Conseiller - district 6	Dr. Jean Amyotte	District6@municipalitepontiac.ca

MISE À JOUR DE LA SITUATION PANDÉMIQUE ET SERVICES MUNICIPAUX

La Municipalité a procédé à la réouverture de ses bureaux municipaux le lundi 22 novembre 2021.

Afin de se conformer aux directives gouvernementales, la Municipalité doit continuer d'appliquer les mesures sanitaires suivantes :

- Le **port du masque** ou du couvre-visage est **obligatoire**
- Maintenir une **distanciation physique d'un mètre** entre les personnes
- Capacité maximale à l'intérieur de 5 personnes

Prenez note que le **passeport vaccinal n'est pas exigé.**

Heures d'ouverture de l'Hôtel de ville :

- 8 h 00 à 16 h 00.

Les services du commissaire à l'assermentation demeureront toutefois sur prise de rendez-vous :

- Par courriel : papillon.manon@municipalitepontiac.ca

LE CONSEIL MUNICIPAL

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022 au centre communautaire de Luskville se tiendront le mardi et débuteront à 19 h 30.
Prenez note que les séances ont repris en **présentiel** à compter du 23 novembre dernier.

18 janvier	**10 mai*** **	**13 septembre**
8 février	**14 juin**	**11 octobre**
8 mars	**12 juillet*** **	**8 novembre**
12 avril	**9 août**	**13 décembre**

*** La séance du 10 mai 2022 aura lieu au centre communautaire à Breckenridge, 1491 route 148, Pontiac, et la séance du 12 juillet 2022 aura lieu au centre communautaire à Quyon, 2 chemin du Ferry, Pontiac.

Afin de se conformer aux directives gouvernementales, la Municipalité devra appliquer certaines mesures sanitaires : les participants sont donc invités à suivre les consignes suivantes :

- Le **port du masque** ou du couvre-visage est **obligatoire.**
- **Signer le registre** des présences à l'entrée afin de permettre aux autorités de santé publique de retrouver plus rapidement les gens susceptibles d'avoir été exposés au virus et ainsi prévenir d'autres infections.
- Maintien d'une distance d'un mètre entre les personnes.
- Le **passeport vaccinal n'est pas exigé** pour assister à la séance du conseil.
- Prenez note que les directives gouvernementales permettent aux élus municipaux de ne pas porter le couvre-visage lors des séances du conseil lorsque ces derniers respectent une distance physique de deux mètres ou lorsqu'une barrière physique est utilisée.

Adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisation (PTI)

Le PTI sera adopté **lors d'une séance extraordinaire au mois de décembre**. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera fixée.

Le budget de la Municipalité de Pontiac sera adopté lors d'une séance extraordinaire en janvier 2022. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera fixée.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la Municipalité https://municipalitepontiac.com/finances-et-taxation/

DES NOUVELLES DU SERVICE INCENDIE

Pour prévenir les risques d'incendie lorsque vous décorez pour le temps des Fêtes, nous offrons les consignes suivantes :

Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel afin de réduire les risques d'incendie reliés à l'utilisation d'un arbre naturel.

Si vous choisissez un arbre naturel :

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement.
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient asséché.

Cordon de rallonge

Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

- Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une carpette. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se refermait dessus.
- N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.

DES NOUVELLES DU SERVICE DES LOISIRS

Parade du Père Noël le 11 décembre 2021

Venez rendre visite au Père Noël en dégustant un chocolat chaud et un hot-dog !

La parade débute à 13 h et le parcours commencera à l'école Onslow et se terminera au centre communautaire de Quyon.

Tous les protocoles COVID doivent être respectés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Hollie Leach au 819-210-0588

Comptoir de denrées 2022

Épicerie – 13 h à 17h
885 rue de Clarendon, Quyon - Institut des Femmes de Quyon

12 janvier	**9 février**	**9 mars**
6 avril	**4 mai**	**1er juin**
6 juillet	**10 août**	**7 septembre**
5 octobre	**9 novembre**	

SVP veuillez apporter vos sacs pour les denrées et respecter les heures.

Vous êtes les bienvenus pour effectuer du bénévolat.

Téléphonez pour prendre rendez-vous avant de vous présenter aux dates ci-haut.
819.457.1010 ou/or 819.968.0205

Pour information : 819-457-1010
legrenierdescollines@bellnet.ca